



COMMUNIQUE N° /C/2025/DG/CAP PORTANT
RENOUVELLEMENT DES TITRES D'ACCES AU PORT AUTONOME
DE KRIBI

Il est porté à la connaissance de la communauté portuaire que la campagne de délivrance et de renouvellement des titres d'accès pour l'exercice 2026 est lancée ; conformément aux prescriptions pertinentes du **Code ISPS** (Code International pour la sureté des navires et des installations portuaires) dans le strict respect des conditions fixées ci-dessus :

I. USAGERS PERMANENTS (PREMIERES DEMANDES)

Les usagers formulant une première demande de cartes d'accès permanent sont tenus de transmettre un dossier complet en version physique auprès du service du courrier relevant de la direction Générale du PAK et version numérique à l'adresse kps@pak.cm . Les documents ci-après sont exigés pour la constitution dudit dossier.

A. USAGERS NATIONAUX

- Une demande timbrée sur papier entête adressée à Monsieur le Directeur Général du PAK (y joindre la liste des employés signée par l'employeur),
- Un formulaire de demande d'accès permanent dument rempli(disponible au bureau des accès de Mboro),
- Un formulaire d'enquête de moralité pour nationaux dument renseigné(disponible au bureau des accès de Mboro),
- Un extrait de casier judiciaire (Bulletin N°3) datant de moins de 03 mois,
- Une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ,
- Une attestation d'emploi datant de moins de 03 mois,
- Une photocopie d'agrément ou justificatif de profession (**Consignataire, acconiers, transitaires, commissionnaires agréé en douane, amodiataires, transporteurs, personnels (de manutention, personnel d'entretien, etc...)**).
- Deux photos 4*4.

B. USAGERS DE NATIONALITES ETRANGERES

- Une demande timbrée sur papier entête adressée au DG/PAK, y joindre la liste des employés signée par l'employeur,
- Une photocopie légalisée du passeport ou titre de séjour,
- Un formulaire de demande d'accès permanent dument rempli (disponible au bureau des accès de Mboro),
- Un formulaire d'enquête de moralité pour expatriés dument signé (disponible au bureau des accès de Mboro),
- Deux photos 4*4.

II. USAGERS PERMANENTS- RENOUELEMENT

Les personnes titulaires d'une carte d'accès permanent au Port de Kribi, souhaitant procéder à son renouvellement, sont invitées à transmettre les pièces justificatives requises au service du courrier relevant de la Direction Générale du PAK et par mail à l'adresse kps@pak.cm. Il s'agit de :

- Une demande timbrée sur papier entête adressée à Monsieur le Directeur Général du PAK,
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de 03 mois,
- Une photocopie du badge de l'année précédente.

III. LAISSER-PASSER VEHICULE

L'accès des véhicules dans l'enceinte portuaire est subordonné à la délivrance d'un laissez-passer spécifique. À cet effet, le dossier de demande de ce laissez-passer devra comporter les pièces suivantes :

- Une demande timbrée sur papier entête adressée à Monsieur le Directeur Général du PAK,
- Une photocopie légalisée de la carte grise,
- Une photocopie de la visite technique et de l'assurance en cours de la validité pour la période sollicitée,
- Une photocopie du laissez-passer de l'année précédente le cas échéant.

Les cartes d'accès portuaires et laissez-passer véhicules renouvelés ou nouvellement délivrés seront disponible à la Capitainerie du Port Autonome de Kribi (Bureau des Accès) dans un délai de quinze (15) jours ouvrables dès la réception du dossier ainsi que d'un justificatif de paiement délivrés par la Direction d'exploitation du PAK.

NB : Lors du retrait se munir de l'ancien badge.

IV. CALENDRIER OFFICIEL DE DÉPÔT DES DOSSIERS

GROUPES	DATE
Personnels Port Autonome de Kribi	27 au 31 Octobre 2025
Concessionnaires & Partenaires	03 au 07 Novembre 2025
Administrations publiques & Techniques	10 au 14 Novembre 2025
Force de maintien de l'ordre	17 au 21 Novembre 2025
Consignataires & Agents maritimes	24 au 28 Novembre 2025
Prestataires & Sous-traitants	01 au 05 Décembre 2025

Je vous invite à vous mobiliser pleinement afin de contribuer à la réussite de ce processus de renouvellement.

Fait à Kribi, le 23 OCT 2025



LE DIRECTEUR GENERAL

Patrice Melom